

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 OCTOBRE 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 2 octobre 2023 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,

Céline Jutras
Louis Véronneau
Pierre Grandmont
François Tessier
Catherine Milette

Ainsi que madame Annick Vincent à titre de greffière-trésorière.

Est absent le conseiller Jean-Daniel Scheurer.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

23-10-167

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

23-10-168

Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

ADOPTÉE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire pour son deuxième exercice financier du rôle triennal (2023-2024-2025).

Compte rendu divers dossier et/ou comité

Chacun des membres du conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autre fait un compte rendu.

23-10-169

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Cooptel	Bureau municipal	159,48 \$
Cooptel	Chalet des loisirs	102,10 \$
Cooptel	Station de pompage	96,35 \$
Desjardins	Assurance collective	851,33 \$
Desjardins	RREMQ	1 192,36 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues	139,15 \$
Revenu Canada	Remises gouvernementales	1 594,55 \$

Revenu Québec	Remises gouvernementales	4 353,39 \$
Visa	Timbres, publipostage	145,19 \$

SALAIRE SEPTEMBRE 2023

Employés	10 141,29 \$
Élus	2 678,62 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE D'OCTOBRE 2023

Accomodeur	Essence voirie	384,71 \$
ADN Communication	Alertes municipales	69,85 \$
Bélangier Sauvé avocats	Services juridiques	4 389,19 \$
Benoît Yergeau	Frais de congrès	346,97 \$
Benoît Yergeau	Remboursement activités sportives Alexis & Charles	200,00 \$
Biovet	Analyse d'eau 6e rang	113,61 \$
BPN Environnement	Location toilette chimique (15 juin au 15 août)	397,81 \$
Croix-Rouge canadienne	Contribution annuelle 2024	225,00 \$
Équipement Raydan	Achat (huile, fil) et réparation coupe bordure	369,22 \$
Eurofins Environex	Analyse d'eau	443,81 \$
Fondation cégep Drummond	Bourses des municipalités	300,00 \$
Gestimaction inc.	Libération 5% retenue définitive	6 765,52 \$
Gestim	Inspection permis & certificats	2 223,33 \$
Groupe infoplus	Sauvegarde des fichiers	344,24 \$
Larocque Cournoyer ing.	Ingénierie projet garage municipal	15 061,73 \$
Mégaburo	CRÉDIT	(7,67 \$)
Mégaburo	Fournitures de bureau, copies noires & couleurs	288,17 \$
Ministère sécurité publique	Service sureté du Québec, 2e versement	38 081,00 \$
MRC Drummond	CRÉDIT cueillette sélective jan. à avril	(188,10 \$)
MRC Drummond	Quote-part, traitements déchets-recyclage-compost	6 446,30 \$
Patrick Morin	Quincaillerie, ciment et sable, etc.	63,74 \$
Petite caisse	Papier toilette, café, timbits, etc.	65,70 \$
R.A.R.C.	Purge 6e rang	68,16 \$
R.I.P.S.	Visite prévention incendie (risques faibles)	588,70 \$
R.G.M.R. Bas-St-François	Collecte matières résiduelles	1 957,46 \$
Tetra Tech QI inc.	Honoraires professionnels rang Parenteau et rue du Parc (surveillance de chantier)	5 116,38 \$
Un à un architectes	Réunion démarrage, plans & devis garage	2 082,48 \$

- 23-10-170** **Demande de commandite – Fabrique Sainte-Famille – Souper spaghetti**
Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE CONTRIBUER pour un montant de 200 \$ pour le souper spaghetti organisé pour amasser des fonds à la Fabrique Sainte-Famille.

ADOPTÉE

- 23-10-171** **Bourse d'accueil CÉGEP de Drummondville**
Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE CONTRIBUER à la bourse d'accueil édition 2023-2024 du Cégep de Drummondville pour un montant de 100 \$ par étudiant/étudiante de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire qui ont choisi de poursuivre leurs études postsecondaires à Drummondville, le cas échéant.

ADOPTÉE

- 23-10-172** **Demande au MTQ – Réduction de vitesse et élargissement de l'accotement de la route 143**

ATTENDU que le conseil désire rendre plus sécuritaire l'intersection de la rue Principale et de la route 143, en raison des voitures roulant à très grande vitesse;

ATTENDU qu'en 2021 et en 2022, deux accidents avec blessés se sont produits à l'intersection de la rue Principale et de la route 143;

ATTENDU qu'un troisième accident avec blessé s'est produit en juillet 2023;

ATTENDU que les jeunes doivent traverser cette intersection afin d'accéder aux installations de loisirs de la Municipalité;

ATTENDU que la piste cyclable traverse la Route 143 pour se diriger vers le rang du Bord-de-l'Eau;

ATTENDU que le conseil désire une réduction de vitesse à 70 km/h à la hauteur du village de Saint-Pie-de-Guire;

ATTENDU que le conseil aimerait un élargissement de l'accotement entre la rue Principale et des Roselins, sur la route 143 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil demande au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec d'évaluer la possibilité de rendre l'intersection de la route 143 plus sécuritaire à la population par l'ajout d'un passage piétonnier et par une réduction de vitesse à 70 km/h à la hauteur du village de Saint-Pie-de-Guire.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Martin Champoux, député de Drummond, à monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour ainsi qu'à la Sûreté du Québec de Drummondville.

ADOPTÉE

23-10-173

Approbation budget 2024 - Régie Incendie de Pierreville

Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER le budget 2024 de la Régie d'incendie Pierreville-
Saint-François-du-Lac au montant de 620 129 \$.

ADOPTÉE

Appel de candidatures – Inspecteur en voirie – Journaux locaux

REPORTÉ

23-10-174

Mandat achat et installation de ponceau – Station de pompage

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER Les entreprises Clément Forcier Inc. pour procéder
à l'achat et à l'installation de ponceaux en béton, dans le fossé (cours
d'eau verbalisé) en façade du terrain de la station de pompage tel que
stipulé à l'offre de service reçu en date du 31 août 2023 et ce au coût
de ± 8 726.50 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

23-10-175

**Entente de projet pour la coopération intermunicipale entre Saint-
Bonaventure et Saint-Pie-de-Guire pour une ressource en voirie**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire a pris connaissance du
guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la
coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU que les municipalités de Saint-Pie-de-Guire et de Saint-
Bonaventure désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour
une ressource en voirie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération
intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire s'engage à
participer au projet de coopération intermunicipale pour une
ressource en voirie et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du
projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 –
Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et
ruralité ;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout
document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

23-10-176

Collecte et transport des déchets

CONSIDÉRANT que le contrat concernant l'enlèvement et le transport des
déchets prend fin au 31 décembre 2023 :

CONSIDÉRANT l'offre de service, reçu de la Régie de gestion des matières
résiduelles du Bas-Saint-François, daté du 26 septembre 2023 pour la collecte

et le transport des déchets pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la collecte et le transport des déchets pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour le service de collecte une (1) fois aux deux (2) semaines (26 collectes/années) et à l'enlèvement des encombrants deux (2) fois par année, soit au mois de mai et d'octobre, au coût de 13 462,50 \$, tel que stipulé à l'offre de service.

ADOPTÉE

23-10-177 Collecte et transport des matières organiques

CONSIDÉRANT que le contrat concernant l'enlèvement et le transport des matières organiques prend fin au 31 décembre 2023 :

CONSIDÉRANT l'offre de service, reçu de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, daté du 27 septembre 2023 pour la collecte et le transport des matières organiques pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la collecte et le transport des matières organiques pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour le service de collecte une (1) fois par semaine pour les mois de juin, juillet, août et septembre ainsi qu'aux deux (2) semaines les mois d'avril, mai, octobre et novembre, ainsi qu'une collecte au début du mois de décembre, au coût de 8 125,00 \$, tel que stipulé à l'offre de service.

ADOPTÉE

23-10-178 Mandant Aquadata - Pompage borne-incendie

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER Aquadata pour effectuer le pompage avant l'hiver des borne-incendie qui ne se drainent pas au coût de 1 000\$ plus taxes et incluant la mobilisation, tel que stipulé à l'offre de service en date du 28 septembre 2023.

ADOPTÉE

23-10-179 Demande d'autorisation de lancement de fusées miniatures et de haute puissance

ATTENDU que le Club québécois de Fuséonautique désire faire le lancement de fusées miniatures et de haute puissance le 14 et 15 octobre 2023 ;

ATTENDU qu'en cas de mauvais temps le lancement de fusées miniatures sera remis au 21 et 22 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette

Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le Club québécois de Fuséonautique à faire le
lancement de fusées miniatures et de haute puissance le samedi 14 et 15
octobre 2023 ou, en cas de mauvais temps, le 22 et 23 octobre 2023;

D'AUTORISER les représentants du Club québécois de
Fuséonautique à restreindre et à contrôler l'accès à la partie du chemin
où ils prévoient tenir leurs lancements.

ADOPTÉE

23-10-180

Autorisation achat de bonbons – Halloween

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER l'achat de bonbons d'Halloween pour un
montant de 200 \$.

ADOPTÉE

23-10-181

Demande de contribution à l'activité du Réveillon du jour de l'An

ATTENDU que la municipalité de Saint-Bonaventure demande la participation
financière de Saint-Pie-de-Guire pour l'activité du Réveillon du jour de l'an ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE CONTRIBUER pour un montant de 500\$ à l'activité du Réveillon
du jour de l'an.

ADOPTÉE

23-10-182

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h08.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes
budgétaires affectés par les résolutions numéros : 23-10-169, 23-10-170, 23-
10-171, 23-10-174, 23-10-176, 23-10-177, 23-10-178, 23-10-180 et 23-10-181.

Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal, à l'exception de la résolution 23-10-
177, qui sera de nouveau soumise à la considération du conseil municipal à une
prochaine séance du conseil.

Benoît Yergeau, maire

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 16 OCTOBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 16 octobre 2023 à 12h00 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,
Céline Jutras
Louis Véronneau
Pierre Grandmont
François Tessier

Ainsi que madame Annick Vincent à titre de greffière-trésorière.

Sont absents le conseiller Jean-Daniel Scheurer et la conseillère Catherine Milette.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

23-10-183

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉE

23-10-184

Reconsidération de la résolution 23-10-177 du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023

DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142)

CONSIDÉRANT que le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution 23-10-177 conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, celle-ci est de nouveau soumise à la considération du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT la résolution, 23-10-177, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, en lien avec la collecte et transport des matières organiques

CONSIDÉRANT que cette disposition de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être à nouveau soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 23-10-177 se lisait comme suit :

CONSIDÉRANT que le contrat concernant l'enlèvement et le transport des matières organiques prend fin au 31 décembre 2023 :

CONSIDÉRANT l'offre de service, reçu de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, daté du 27 septembre 2023 pour la collecte et le transport des matières organiques pour une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MANDATER la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la collecte et le transport des matières organiques pour une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour le service de collecte une (1) fois par semaine pour les mois de juin, juillet, août et septembre ainsi qu'aux deux (2) semaines les mois d'avril, mai, octobre et novembre, ainsi qu'une collecte au début du mois de décembre, au coût de 8 125,00 \$, tel que stipulé à l'offre de service.

EN CONSÉQUENCE,

Suite à la reconsidération de la résolution 23-10-177

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MANDATER la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour l'enlèvement et le transport des matières organiques pour une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour 18 collectes soit 1 fois aux 2 semaines, de la mi-avril jusqu'à la première semaine de décembre, au coût de 5 625,10 \$, tel que stipulé à l'offre de service du 27 septembre 2023.

ADOPTÉE

23-10-185 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 12h13.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 23-10-184.

Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 23 OCTOBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 23 octobre 2023 à 12h00 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,
Jean-Daniel Scheurer
Pierre Grandmont
François Tessier

Ainsi que madame Annick Vincent à titre de greffière-trésorière.

Sont absents le conseiller Louis Véronneau et les conseillères Catherine Milette et Céline Jutras.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

23-10-186

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉE

23-10-187

Achat de ponceaux

CONSIDÉRANT le mandat d'achat et d'installation de ponceaux en béton, mentionné à la résolution 23-10-174, octroyé à Les Entreprises Clément Forcier Inc. ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour Les Entreprises Clément Forcier Inc. de se procurer lesdits ponceaux de béton ;

CONSIDÉRANT le coût trop élevé d'achat de ponceaux de béton à Excavation Yvon Benoît au coût de 8 857,20 plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MODIFIER la résolution 23-10-174 et de choisir l'option 2 soit l'achat et l'installation de ponceaux en poly et de modifier le diamètre initial choisi de 4' par un diamètre de 3'.

ADOPTÉE

23-10-188

Épandage et compaction de gravier – Rang Parenteau

ATTENDU que suite aux travaux d'excavation du rang Parenteau, la municipalité conservait la pierre extraite ;

ATTENDU que cette pierre récupérée n'étant pas de bonne qualité pour l'épandage sur la surface sur la portion non pavée du rang Parenteau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'UTILISER la pierre récupérée lors des travaux d'excavation du rang
Parenteau pour les travaux d'installation de ponceau devant la station
de pompage.

ADOPTÉE

23-10-189 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 12h07.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes
budgétaires affectés par les résolutions numéros : 23-10-187.

Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal.